

SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS



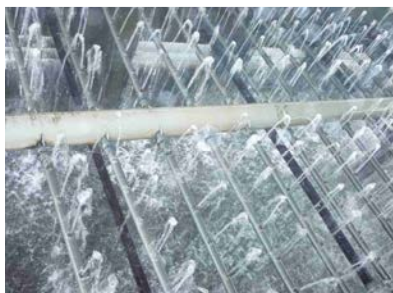
**Syndicat Eau & Assainissement
des 3 Cantons**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

**des SERVICES PUBLICS
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT**

ET RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2017



PREAMBULE

Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce présent rapport porte sur ces deux obligations.

Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

SERVICE PUBLIC EAU POTABLE		
Indicateurs descriptifs des services		
13.880	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
2,49	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (au 1.1.2018 Commune ARTIX) (Prise en compte de toutes les redevances AEAG)
2 jours	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Indicateurs de performance		
100 %	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
100 %	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
110 %	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
69,81%	P104.3	Rendement du réseau de distribution
2,28	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
1,92	P106.3	Indice linéaire de perte des réseaux
0,81 %	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
80 %	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
0,0004	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
9,4	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)
100 %	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
13,12	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
1,01 %	P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
5,8	P155.1	Taux de réclamation (/1000 abonnés)

SERVICE PUBLIC EAUX USEES**Indicateurs descriptifs des services**

7.900	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
4	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées
93.3 TMS	D203.0	Quantités de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration
2,55	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (au 1.1.2018 Commune ARTIX) (Prise en compte de toutes les redevances AEAG)

Indicateurs de performance

72 %	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
110/120	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées
100 %	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
100 %	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
100 %	P205.3	Conformité des performances des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
100 %	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation
1.1 %	P207.0	Taux des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
0	P251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers
5	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
0,87 %	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
88 %	P254.3	Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
100	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
14,19	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
1.22 %	P257.0	Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente
8.5596	P258.1	Taux de réclamation (sur 1000 abonnés)

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**Indicateurs descriptifs des services**

8.956	D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
140	D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateurs de performance

75.1 %	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
--------	---------------	---

- ANNEXES

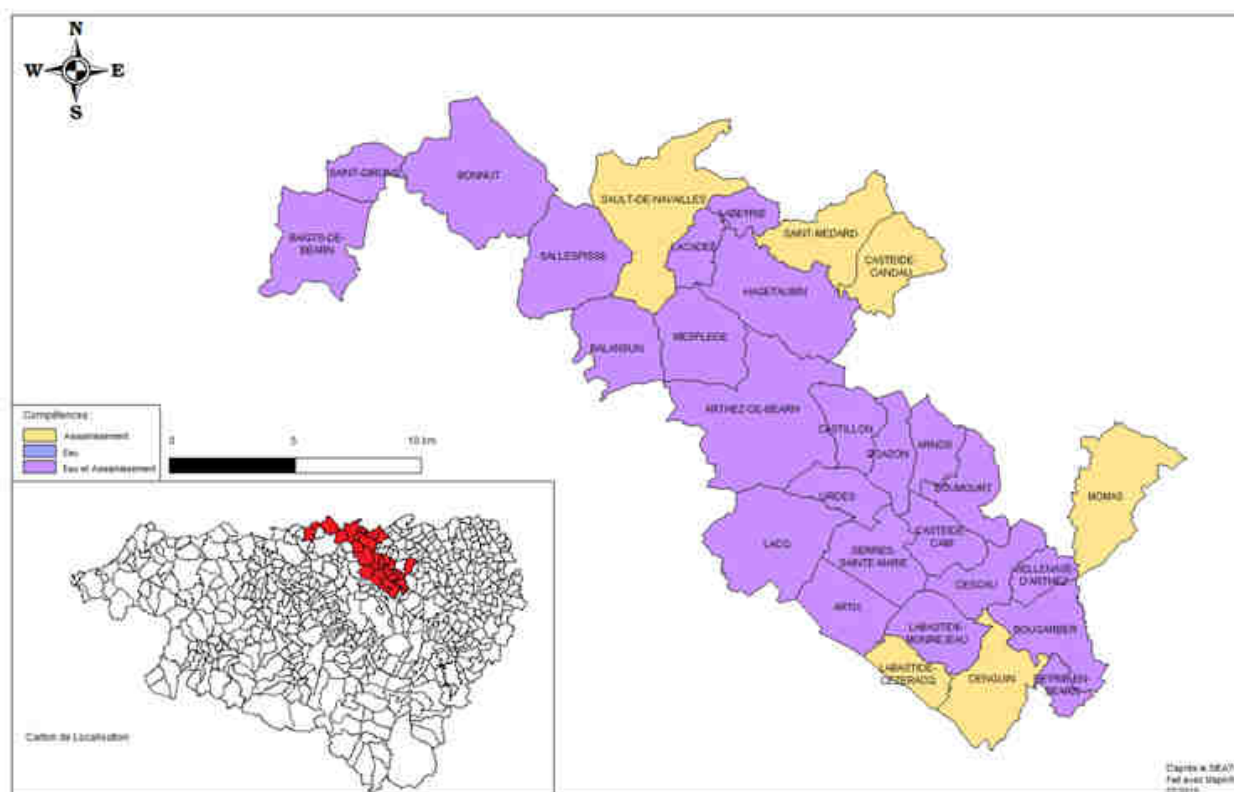
- Annexe 1: Synoptique au 31 décembre 2017,
- Annexe 2: Evolution 2016/2017 du nombre d'abonnés en eau potable et des consommations par commune,
- Annexe 3 : Carte de sectorisation,
- Annexe 4: Spécimen factures part eau potable année 2017
- Annexe 5: Spécimen factures part eaux usées année 2017
- Annexe 6 : Bilan ARS qualité de l'eau distribuée,
- Annexe 7: Etats de la dette 2017,
- Annexe 8 : Comptes administratifs 2017,
- Annexe 9 : CARE Eau Potable,
- Annexe 10 : CARE Eaux usées,
- Annexe 11 : Données Agence de l'Eau

1- DONNEES GENERALES

I - Gestion des services

Depuis le 1^{er} janvier 2000, un syndicat unique « le *Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons* » gère les services publics : *Eau Potable*, *Assainissement Collectif*, *Assainissement Autonome Regroupé* et *Assainissement Non Collectif*. Le mode de gestion de ces services est différent. La population totale du syndicat est de 18.022 habitants. Au 1^{er} janvier 2018, il deviendra un syndicat mixte à la carte.

Carte du territoire syndical au 31 12 2017



1 Gestion du service public de l'eau potable

Depuis 1996, ce sont 24 communes qui ont transféré leur compétence au Syndicat avec une uniformisation des tarifs au 1.1.1999.

Le contrat de délégation de service public signé avec l'entreprise SUEZ pour une durée de 10 ans est à échéance au 31.12.2020. Actuellement, c'est de l'ordre de 13.880 personnes qui sont desservies par le Syndicat en eau potable. Le nombre d'abonnés est de **6.585 au 31.12.2017**.

2 Gestion du service public de l'assainissement collectif

Un contrat de délégation de service public a été signé avec l'entreprise SUEZ pour une durée de 10 ans est à échéance au 31.12.2022. Depuis le 01/01/2015, la commune de BAIGTS DE BEARN a délégué sa compétence assainissement au Syndicat des Trois Cantons. Actuellement, ce sont 7.900 personnes qui sont desservies par le Syndicat en eaux usées. Le nombre d'abonnés est de **3.388 au 31.12.2017**.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS assure la compétence assainissement sur les communes de DENGUIN, AUSSEVIELLE et POEY DE LESCAR.

3 Gestion du service public de l'assainissement non collectif

Dès 1996, le Syndicat a mis en œuvre les obligations légales découlant de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en matière d'assainissement non collectif. L'ensemble des services mis en place est géré en régie. Depuis le 01/01/2015, la commune de BAIGTS DE BEARN a délégué sa compétence assainissement au Syndicat des Trois Cantons. Actuellement, ce sont 8.956 personnes qui sont desservies par le Syndicat en assainissement non collectif. Le nombre d'abonnés est de **4.026 au 31.12.2017**.

II - Interlocuteurs

SMEATC Monsieur le Président Philippe FAURE
Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons
40, rue Marcel Dassault
Boîte Postale 38
64 170 ARTIX

Téléphone : 05.59.83.25.63

SUEZ Fermier responsable de l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable
Fermier responsable de l'exploitation du service eaux usées
Centre d'exploitation Agence Béarn
5 Avenue Joseph Marie Jacquard
BP 87
64170 LONS

Téléphone: 05.59.98.12.00

2- INDICATEURS TECHNIQUES

I En Eau Potable :

A- CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

1- Inventaire et caractéristiques des installations : Production, Stockage

1.1 Production











Nature	Date	Débit maximal autorisé (m ³ /h) <i>soit max de 7.000 m³/j</i>	Capacité de production (m ³ /h)	Origine
Puits P1	1976	100	50	Nappe alluviale Correction pH + Cl(g)
Puits P2	1976	100	60	
Puits P3	1978 <small>Réhabilité en 2016</small>	100	100 *	
Puits P4	1991	200	250	
Autre	Achats permanents : Syndicat des Eschourdes Dépannage : Lescar, Arzacq (Syndicat du Tursan), Orthez, S ^t Boës.			



* Révision de la capacité de production en cours

Actuellement, le Syndicat est divisé en 3 unités de distribution. Les 4 puits (P1, P2, P3, P4) du Syndicat alimentent toujours ces trois unités. Depuis les grands travaux d'interconnexions du réseau avec les Syndicats des ESCHOURDES et de LESCAR, les modalités d'alimentation du Syndicat ont été modifiées. Une livraison d'eau à la station de pompage d'ARTIX via le Syndicat de LESCAR de 220 m³/jour est possible en secours depuis 2007 avec un volume maximal de dépannage de 1.000 m³/j. Une livraison d'eau du Syndicat des Eschourdes de 120.000 m³ par an, permanente, à SALLESPISSÉ sécurise l'Ouest du réseau avec un volume maximal de dépannage de 1.000 m³/j. De plus, depuis août 2014, une nouvelle interconnexion avec le Syndicat des Eschourdes située à LACADEE dessert l'unité HAGETAUBIN ouest, LACADEE, LABEYRIE pour une livraison permanente de 30.000 m³ par an, avec un débit maximal de 360 m³/j. Enfin, les interconnexions : ORTHEZ, ST BOES et ARZACQ existent toujours pour un dépannage ponctuel : (650 m³/ jour max).
Soit un total de 3.010 m³/j maximum.



1.2 Stockage et surpression

Localisation des réservoirs	Photo	Nombre	Date	Type de construction	Télé-gestion	Capacité
ARTIX (station de traitement)		1	1975	Bâche	oui	300 m ³
ARTIX (Bie Cabe)		1	1963	Tour	oui	200 m ³
SERRES STE MARIE (Reprise de Serres)		2 jumelés	1963 Réhabilité en 2015	Semi-enterrés	oui	2 * 350 m ³
SERRES STE MARIE Tour		1	1975 Réhabilité en 2008	Sur tour	oui	800 m ³
SERRES STE MARIE (Reprise de Cescau)		2 jumelés	1963	Semi-enterrés	Oui	2 * 350 m ³
CESCAU		1	1963 Réhabilité en 2012	Sur tour	Oui	200 m ³
VIELLENAVE D'ARTHEZ		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³

CASTILLON d'ARTHEZ		1	1965	Semi-enterré	Oui	200 m ³
ARNOS/BOUMOURT		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³
MESPLEDE		1	1965	Semi-enterré	Oui	150 m ³
SALLESPISSÉ		1	1970 Réhabilité en 2009	Sur tour	Oui	400 m ³
URDES		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³
BEYRIE en BEARN		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³
ARTHEZ DE BEARN (Poumata)		1	1950 Réhabilité en 2010	Sur tour	Oui	200 m ³
ARTHEZ DE BEARN (Bourdalat)		1	1950 Réhabilité en 2013	Sol	Oui	100 m ³
ARTHEZ DE BEARN (Palouquet) <i>Hors service</i>		1	1950	Ancienne station enterrée	-	50 m ³ HS
BAIGTS DE BEARN (Bellevue)		1	2013	Semi-enterré	Oui	200 m ³

BAIGTS DE BEARN (Temple)		2 jumelés	1985	Semi-enterré	oui	2 * 50 m ³
BAIGTS DE BEARN (Grillhou) <i>Hors service</i>		1	1985	Semi enterré	-	15 m ³ HS

Soit 4.850 m³ de stockage, ce qui limite l'autonomie en cas de problème à un jour si l'ensemble est rempli et à une demi-journée si le remplissage est à 50%. Le Syndicat a pour projet de créer un réservoir à SERRES STE MARIE de 2.000 m³.

Localisation des ballons pression et surpresseurs	Photo	Nombre	Type de construction	Capacité
ARTHEZ DE BEARN (Cagnez) (1993)	-	1	Ballon pression	50 m ³ <i>Hors service</i>
BONNUT (1993)	-	1	<i>Ballon pression</i>	100 m ³ <i>Condamné en 2017</i>
SAINT GIRONS (1985)	-	1	<i>Ballon pression</i>	50 m ³ <i>Hors service</i>
LABEYRIE (2011)		1	Surpresseur enterré	20 m ³
MESPLEDE (2009)		1	Surpresseur enterré	-

En 2017, le ballon pression de Bonnut a été déconnecté du réseau d'eau potable.

1.3 Equipements du réseau

DESIGNATION	Nombre
Réducteur / Stabilisateur de pression	121
Régulateur de débit	11
Equipements de mesure (compteurs, prélocalisateurs,...)	216
Hydrants	304
Vannes	1.486
Ventouse/vidanges/purges	562

1.4 Système d'information géographique

Le Syndicat s'est doté d'un dispositif d'un système d'information géographique (SIG) et son utilisation permet de mieux définir les programmes de renouvellement du réseau. Un changement de fournisseur de SIG a été fait en 2017. Un échange d'informations avec l'exploitant (Toutsurmesservices) est également mis en place pour mieux identifier les secteurs à renouveler en priorité. Un outil de supervision, AQUADVANCED, a été mis en place pour suivre et contrôler en permanence la performance des réseaux d'eau potable (exploitation en temps réel de données multi-sources pour réduire les fuites ; optimisation des interventions avec l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et du management des équipes, l'amélioration des coûts d'exploitation et la priorisation des interventions ; partage des informations avec le syndicat via un accès extranet).

1.5 Schéma directeur d'eau potable

Le schéma directeur d'eau potable du Syndicat, réalisé en 2015 par le bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine, a permis d'une part, de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières et d'autre part, de présenter des

orientations autour d'enjeux majeurs, comme la sécurisation du réseau, la diminution des prélèvements (recherche de fuites, sectorisation, économies d'eau potable) ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux afin d'anticiper et budgétiser leur renouvellement. L'amélioration du rendement entre 2014 et 2017 (de 60 à 70%) nécessite une étude hydraulique pour hiérarchiser les travaux sur les réservoirs.

Indicateur P 103.2

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 110 %

⇒ En annexe 1 : synoptique au 31 décembre 2017.

2- Capacité et production

2.1 Capacité de la station de traitement

La capacité nominale de la station d'ARTIX est de **285 m³/h** soit 5.700 m³/j (20 heures).

2.2 Production totale de pointe

VOLUMES PRODUITS en m ³					
ANNEE	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1 en %
EAU PRODUITE (m ³ /an)	1.262.778	1.244.313	1.162.250	1.071.950	-7,8%

Soit 190.828 m³ de production annuelle, en moins, entre 2014 et 2017.

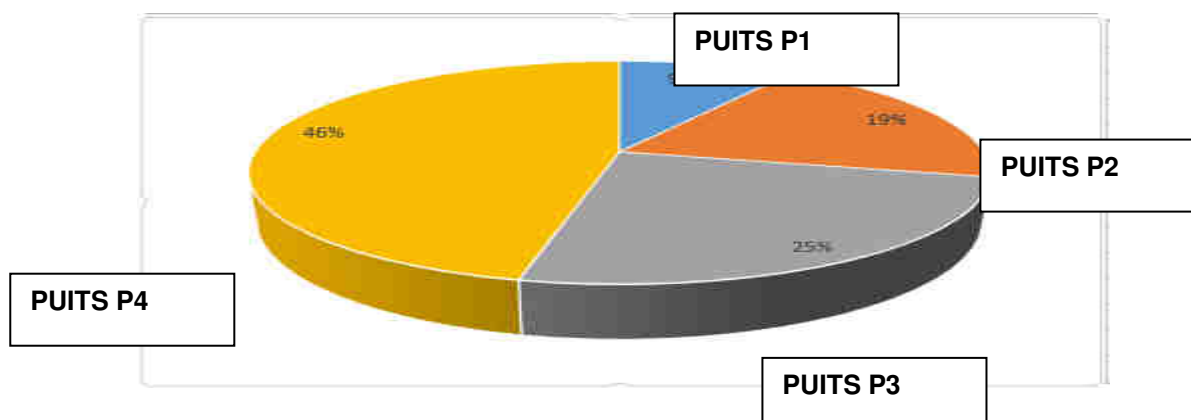
JOUR ET MOIS DE POINTE					
ANNEE	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1 en %
Volume moyen journalier (m ³ /j) produit sur l'année	3.460	3.409	3.176	2.937	-7,5%
Volume moyen journalier (m ³ /j) produit sur le mois de pointe	3.896	3.897	3.612	3.352	-7,2%
Mois de pointe	Juin	Juillet	Août	Janvier	-----

L'objectif du SMEATC est une production moyenne de 2.800 m³/j, il était jusque-là de 3.100 m³/j (débit sanitaire vers le S.AEP de LESCAR compris).

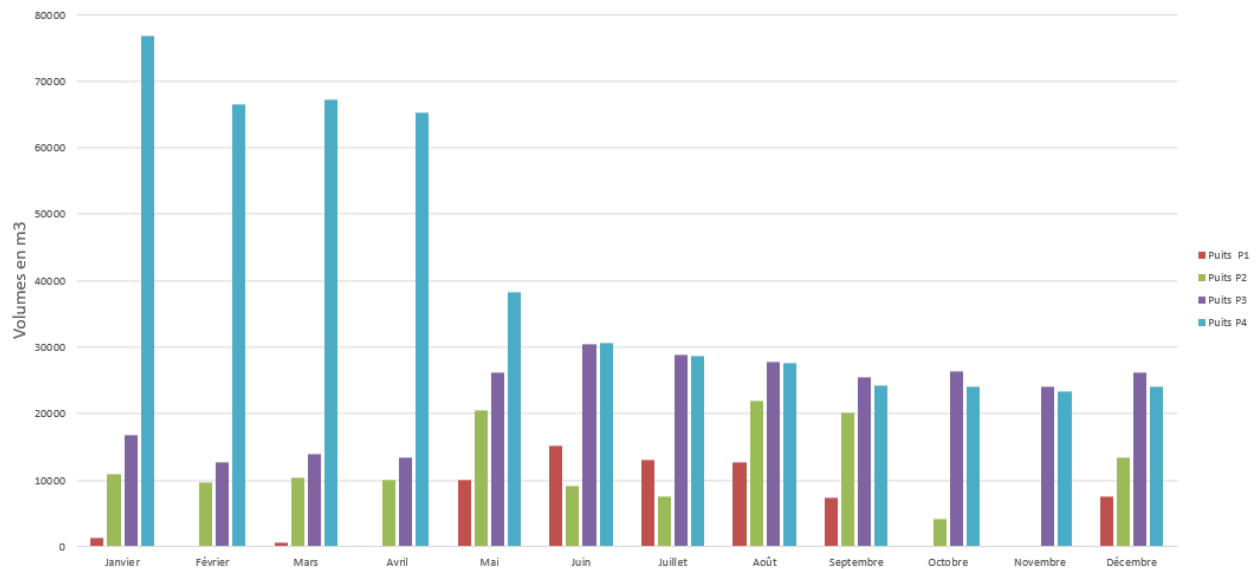
Le volume annuel prélevé (en m³) sur chaque puits est présenté dans le tableau ci-dessous :

SITE	LIEU	2011 Changement d'exploitant	2014	2015	2016	2017	V/J	Variation N/N-1 (%)
P1	ARTIX	8.760	266.310	252.733	218.106	98.809	270	-54,7%
P2	ARTIX	557.452	460.737	395.194	122.924	210.276	576	71,1%
P3	LABASTIDE CEZERACQ	10.167	143.885	178.445	303.501	270.733	741	-10,8%
P4	BESINGRAND	1.006.279	445.631	452.411	536.723	500.944	1.372	-6,7%
TOTAL		1.582.658	1.316.563	1.278.783	1.181.254	1.080.762	2.960	-8,5%

Répartition de la production par puits



Volumes prélevés en 2017 sur chaque puits



NB : puits P3 réhabilité remis en service en février 2016.

3- Branchements d'abonnés au service

3.1 Nombre de branchements

- **6.585 abonnés** (compteurs) sont desservis au 31 décembre 2017, soit 81 nouveaux abonnés.
- Le délai maximum d'ouverture des branchements est fixé à 15 jours ouvrables après obtention des autorisations administratives. Les branchements existants sont ré-ouverts le jour ouvré qui suit la demande (règlement de service).
- 16 branchements ont été renouvelés en 2017. (54 en 2012 ; 17 en 2013, 19 en 2014, 19 en 2015, 20 en 2016).
- Il n'y a plus de branchements en plomb au Syndicat.

⇒ **En annexe 2 : Evolution 2016/2017 du nombre d'abonnés en eau potable et de la consommation par commune.**

3.2 Renouvellement des compteurs d'abonnés

- 71 compteurs ont été renouvelés en 2017 (soit un total de 1.903 depuis 2011 : 63% du contrat). Cela représente 2.803,15 € en 2017.
- L'âge moyen des compteurs est de **8,09 ans**.
- Par avenant au 1^{er} janvier 2015, les compteurs sont désormais renouvelés uniquement s'ils sont âgés de 25 ans ou plus pour les compteurs de diamètre inférieur à 40 mm et de 15 ans pour les compteurs de diamètre supérieur.

4- Données d'exploitation de 2017

4.1 Achats d'eau

Sur ces différents secteurs les achats d'eau, à la charge de l'exploitant, sont les suivants :

VOLUMES ACHETES EN GROS (extrapolés sur l'année civile)					
ANNEE	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1 (en %)
(m ³ /an)	108.363	108.963	142.908	114.674	- 19,8%

4.2 Ventes d'eau

VOLUMES VENDUS EN GROS (extrapolés sur l'année civile)					
ANNEE	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1 (en %)
(m ³ /an)	8.141	7.676	20.430	30.705	50,3%

N.B. : en 2016, le Syndicat a signé une nouvelle convention avec le SIAEP de la Région de Lescar établissant, en plus des échanges d'eau en cas d'urgence, la fourniture sanitaire continue de 15.000 m³/an d'ARTIX vers Labastide-Cézeracq. Cette vente est effective depuis juillet 2016.

Borne à eau : le Syndicat a financé l'installation d'une borne monétique située sur la zone Eurolacq 1 à ARTIX afin d'éviter les prises d'eau illicites sur les poteaux incendie par les entreprises. **Volume vendu en 2017 : 2.800 m³** (1.100 m³ en 2016 ; 1.200 m³ en 2015 ; 4.049 m³ en 2014).

4.3 Consommation globale électrique

Désignation	2006	2008	2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation électrique en kWh	1.515.752	1.616.251	1.753.334	1.377.341	1.444.132	1.406.271	1.394.283	1.330.147	1.227.246
Evolution N/N-1	+0,15%	+4,06%	+9,61%	-21,44%	-6,31%	-2,6%	-0,9%	-4,6%	-7,7%

(*) inclus mis en service réservoir de BAIGTS « Bellevue »

Indicateur OP 5 = Efficacité énergétique du service
1.729 kwh/m³ > 1.560 kwh/m³

4.4 Répartition des branchements et du linéaire de conduites

BRANCHEMENTS	
NATURE	6.476 branchements
Acier	2%
P.V.C	59%
PeHd	29%
non déterminé	8%
Cuivre	2%

RESEAUX (Longueur en ml)				
NATURE	2008	2015	2016	2017
Acier	10.876	8.082	7.752	7.830
Amiante Ciment	8.647	7.126	7.019	8.283
Béton		88	88	-
Fonte non connue	152.214	127.081	125.266	123.782
Fonte ductile	-	14.736	16.123	18.418
Fonte grise		11.864	13.217	13.206
P.V.C	321.745	331.441	331.219	329.025
PeHd	4.609	2.663	2.663	2.663
Pedh bande bleue		1.269	1.544	1.833
Divers	4.494	5.504	5.570	5.643
Inox	21			
TOTAL	502.606	509.853	510.460	510.683

N.B. : dans le schéma directeur d'eau potable en 2015, le linéaire de réseau a été arrêté à 517 km car cette valeur, plus importante que celle du RAD, tient compte des branchements longs non comptabilisés dans le RAD.

4.5 Volumes introduits dans le réseau

	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
Volume produit (A)	1.262.778	1.244.313	1.162.250	1.071.950	-7,8
Volume importé (B)	116.307	108.963	142.908	114.674	-19,8
Volume exporté (C)	7.504	7.616	20.430	30.705	50,3
Volume mis en distribution (D)=(A+B-C)	1.373.221	1.345.600	1.284.728	1.155.919	-10
Volume facturé (E')	755.375	763.043	732.963	709.972	-3,1
Volume dégreuvé (E'') (60.523 m ³ en 2011)	13.127	24.843	17.293	20.903	+20,9
Volume consommé sans comptage ^(b) (F)	22.610	22.610	22.610	22.610	0
Volume de service ^(a) (G)	41.212	41.212	41.212	44.202	+7,3
Volume consommé autorisé (H)=(E'+E''+F+G)	832.324	851.708	814.078	797.687	-2
RENDEMENT DE RESEAU	60,8	63,5	63,9	69,81	+9,2

(a) Le volume de service est utilisé pour l'entretien des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges des réseaux et les analyseurs de chlore.

P104.3 = 69,81 %

4.5. Indice linéaire de pertes (m³/km/J)

	2015	2016	2017	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution (D)	1.346.600	1.284.728	1.155.919	-10
Volume consommé autorisé (H)	851.708	814.078	797.687	-2
Volume de perte (J)=(D-H)	493.892	470.650	358.232	-23,9
Linéaire de réseau de distribution en km (L)	509,853	510,460	510,683	0
Nombre de jours (M)	365	366	365	-0,3
Indice linéaire de pertes (J)/(L*M)	2,65	2,52	1,92	-23,7

P106.3 = 1,92 m³/km/J

4.6. Indice linéaire de volumes non comptés (m³/km/J)

	2015	2016	2016	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution (D)	1.346.600	1.284.728	1.155.919	-10
Volume comptabilisé (E)	787.886	750.256	730.875	-2,6
Volumes non comptés (K) = (D-E)	557.714	534.472	425.044	-20,5
Linéaire de réseau de distribution en km (L)	509,853	510,460	510,683	0
Nombre de jours (M)	365	366	365	-0,3
Indice linéaire de volumes non comptés (K)/(L*M)	3	2,86	2,28	-20,3

Indicateur OP 3 = P105.3 Indice linéaire de volumes non comptés : 2,28 m³/km/j

Au cours des dernières années, il est constaté que le nombre d'abonnés augmente mais que la consommation unitaire diminue : 137 m³/an/abonné en 2010 pour 108 m³/an/abonné en 2017. La mise en place de 79 compteurs d'antennes (sur le réseau, les puits, les réservoirs ...) dont 70 télésurveillés :

- délimite **54 secteurs**,
- optimise les recherches de fuites.

En plus d'Aquadvanced, une analyse hebdomadaire de la sectorisation avec débits de nuit est effectuée. Les chercheurs de fuite de l'exploitant interviennent au jour le jour sur les pointes constatées.

⇒ **En annexe 3 : carte de sectorisation**

5- Qualité de l'eau distribuée

5.1 Ressource

La ressource est suffisante mais reste vulnérable. L'utilisation du puits P4 était indispensable jusqu'en 2004 pour maintenir un taux de nitrates inférieur à la norme toute l'année (50mg/l). Elle l'est désormais aussi pour les pesticides. La mise en place du périmètre de protection, de mesures réglementaires auprès des agriculteurs et le suivi des pratiques ont permis de diminuer fortement les concentrations en nitrates des puits P1, P2 et P3 qui peuvent ainsi satisfaire la demande. Le taux de nitrates sur ces trois puits est conforme à la réglementation. On constate depuis plusieurs années que les pesticides sont bien présents : notamment l'atrazine (interdite depuis 2003), le S-métolachlore et leurs métabolites.

Le problème majeur reste l'érosion du puits P4.

Lors de crues très importantes, l'ensemble des puits du champ captant n'est plus accessible mais la continuité du service est assurée avec une turbidité impactée mais restant conforme

aux normes en vigueur. Un suivi de la qualité sera mis en place pour une meilleure sécurisation de l'eau distribuée.

Le puits P3 réhabilité peut de nouveau produire 100 m³/h avec un potentiel de 200 m³/h hors période d'étiage ce qui sécurise la ressource.

Toutefois, le SMEATC doit envisager la recherche d'une nouvelle ressource pour compenser la perte à venir du puits P4 et chercher à traiter les pesticides à la station de traitement.

5.2 Traitement

Depuis le printemps 2012, le traitement au bioxyde de chlore a été remplacé par le chlore gazeux. Ce traitement a permis de réduire le nombre de fuites et le risque de présence de chlorites.

5.3 Contrôles A.R.S

RESSOURCE : Statistiques sur la conformité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME
Microbiologie	4	0	100	12	0	100
Physico-chimique	4	0	100	860	0	100

EAU PRODUITE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	6	0 2	100 66,7	35	0 2	100 94,3
Physico-chimique	6	0 0	100 100	535	0 0	100 100

- Valeur hors référence sur ARTIX le 11/01/2017 : 1 UFC/100ml de bactéries et spores sulfito-réductrices (référence maximale de 0 UFC/100ml). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.
- Valeur hors référence sur ARTIX le 16/08/2017 : 1 UFC/100ml de bactéries et spores sulfito-réductrices (référence maximale de 0 UFC/100ml). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.

EAU DISTRIBUEE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	32	0 0	100 100	180	0 0	100 100
Physico-chimique	39	0 0	100 100	516	0 0	100 100

- Valeurs hors limites sur BEYRIE EN BEARN le 21/02/2017 : 36,3 µg/l de nickel (limite maximale de 20 µg/l). Analyse faite avant purge. Contre-analyse réalisée par l'ARS le jour même après purge ramenant la valeur à 6,92 g/l. Analyse avant purge donc paramètre classé non représentatif par l'ARS pour l'établissement du bilan annuel.
- Valeurs hors limites sur SALLESPISSSE le 06/04/2017 : 22 NFU de turbidité néphélométrique (limité maximale de 1 NFU). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement. Enquête menée par l'exploitant, l'ARS et le Syndicat sans explication apparente. Paramètre classé comme non représentatif par l'ARS pour l'établissement du bilan annuel.

⇒ En annexe 6 : Bilan ARS qualité de l'eau distribuée

En résumé : les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Indicateur OP 1 P102.1 Taux de conformité des analyses physico chimiques : 100%

Indicateur OP 2 P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques: 100%

5.4 Contrôles de l'Exploitant

RESSOURCE :						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME	GLOBAL	NON CONFORME	% CONFORME
Microbiologie	20	0	100	80	0	100
Physico-chimique	53	0	100	522	0	100

EAU PRODUITE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	4	0	100	21	0	100
Physico-chimique	8	0	100	81	0	100

EAU DISTRIBUEE : Statistiques sur les références de qualité et la conformité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE	GLOBAL	Nb NON CONFORME / Nb HORS REF	% CONFORME / % < REFERENCE
Microbiologie	20	0	100	111	0	100
Physico-chimique	23	0	100	87	0	100

5.5 Contrôle des CVM

Suite à la découverte de concentration anormale en chlorure de vinyle monomère (CVM) sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage de ce composé chimique industriel de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Un groupe de travail spécifique a été créé au sein de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), piloté par la Direction Générale de la Santé (DGS), afin de consolider l'état des connaissances sur ce sujet et définir les modalités de gestion des dépassements. Une instruction diffusée par la DGS en date du 18 octobre 2012 précise les modalités de repérage des canalisations à risque, d'adaptation du contrôle sanitaire et de gestion des risques sanitaires liées aux dépassements de la limite de qualité. Les ARS ont lancé des démarches sur ce sujet. A la demande de l'ARS Aquitaine, le Syndicat a fait réaliser en 2017 des analyses sur 4 points représentatifs de son réseau (temps de séjour supérieur à 2 jours et canalisations en PVC antérieures à 1980). Aucune présence de CVM n'a été constatée.

B- STATISTIQUES CONCERNANT LA RECHERCHE DES FUITES

Des campagnes de recherches de fuites ont été intensifiées depuis 2013 afin d'améliorer le rendement de fonctionnement brut du réseau (sans la prise en compte du volume de service).

NOMBRE DE FUITES REPAREES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sur branchements	237	130	90	68	82	54	69	42
Sur réseaux	235	167	70	91	81	77	60	67
TOTAL	472	297	160	159	163	131	129	109

RESEAUX INSPECTES	LINEAIRE
ml de réseaux inspectés 2013	124,80 km soit 24% du réseau
ml de réseaux inspectés 2014	132,74 km soit 26% du réseau
ml de réseaux inspectés 2015	83,114 km soit 16% du réseau
ml de réseaux inspectés 2016	84,800 km soit 16% du réseau
ml de réseaux inspectés 2017	112,37 km soit 22% du réseau

C PROGRAMME TRAVAUX 2017

En fonction des besoins en matière d'urbanisation des communes et d'exploitation du service, le programme travaux suivant a été exécuté en 2017 :

1. Exploitation du service

- Etude par l'AGENCE DE L'EAU sur l'aire d'alimentation du puits P1,
- Etude sur le puits P3 pour révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation de ce captage pour projet d'augmenter de la capacité de prélèvement,
- Création d'un piézomètre de contrôle de la qualité de l'eau brute sur le site CRMI à LABASTIDE-CEZERACQ,
- Mise en place d'un turbidimètre en sortie du puits P4,
- Suivi des travaux de protection de la berge du puits P4,
- Mise en place avec l'exploitant d'Aquadvanced,
- Travaux de modulation de pression avec pose de vanne et de stabilisateurs de pression sur les réseaux d'ARTIX, AUDEJOS, CASTILLON D'ARTHEZ, BEYRIE EN BEARN et de MESPLEDE,
- Pose d'une micro-ventouse sur un branchement d'eau Route de Caubin à ARTHEZ DE BEARN,
- Pose d'une purge en bout de réseau Chemin Dubosc à ARTHEZ DE BEARN,
- Pose d'une ventouse sur un PVC 110 Chemin du Lac à ARTIX,
- Pose de vannes de sectionnement en vue de l'amélioration de la recherche de fuites et de la limitation des coupures d'eau : Rue Baradat à ARTIX, Route du Château à CESCOU, Chemin de l'Eglise à LABASTIDE-MONREJEAU, Chemin de Salette à LACADEE, Chemin Hitan à MESPLEDE,
- Réhabilitation d'un regard d'eau potable Chemin d'Aman à ARTHEZ DE BEARN,
- Création d'un by-pass au réservoir de BEYRIE EN BEARN.

2. Travaux sur réseaux

2.1 Programmation liée aux secteurs fuyards, aux besoins du service et à l'urbanisme

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTHEZ DE BEARN	Rue Bergoué	Suppression de 75 ml de conduites en parallèle (A80/PVC110) et reprise de 6 branchements	
ARTIX	Entreprise AUTAA	Suppression de 120 ml de conduite PVC110 en bout de réseau suite à un réaménagement d'une entreprise	
DOAZON	Route d'Urdès	Approfondissement sur 8 ml d'un PVC 32 dans un fossé	
LABASTIDE-MONREJEAU	Chemin de la Mairie	Reprise de 2 branchements suite à un élargissement de la voie communale	
LABEYRIE	Chemin Domenjun	Suppression sur 190 ml d'une canalisation fuyarde en double passant en domaine privé	
SALLESPISSE	Chemins Loncouat et Castetbon	Suppression sur 210 ml d'une canalisation passant en domaine privé	
ARTIX	RD 663	Appel à projets – Phase 1 : renouvellement du F175 en F200 sur 990 ml et de 37 branchements	
SERRES SAINTES MARIE	RD 663	Appel à projets – Phase 2 : renouvellement du F175 en F200 sur 271 ml (1439 ml en tout sur 2016-2017) / Reprise de 13 branchements	
SERRES SAINTES MARIE / CESCOU CASTEIDE-CAMI	Chemins Coutoulou, Coustet, Lartigau et d'Ascous	Appel à projets – Phase 3 : renouvellement du F175 en F200 sur 2.640 ml	
		soit 3.909 ml renouvelés	
		<i>595 ml supprimés</i>	
		et 58 branchements repris lors de ces travaux	

2.2 Extensions et renforcements du réseau pour répondre aux demandes d'urbanisme, améliorer les conditions de desserte des usagers et renouveler les ouvrages

- Amélioration des conditions de desserte des usagers :

COMMUNE	LIEU	NATURE
SERRES SAINTE MARIE	RD 663	Création d'une conduite en PVC 90 en parallèle du F200 sur 255 ml pour limiter les coupures

- Lien avec le programme de réfection de voirie :

COMMUNE	LIEU	NATURE
ARTIX	Avenue Gaston Fébus	Extension sur 45 ml en F100 dans le cadre de réfection de voirie

Mise à niveau de bouches à clés parallèlement à des travaux voirie sur voiries communales ou départementales

- **Programme PEHD** : renouvellement en 2017 de 16 branchements en PEHD suite à des fuites. Prise en charge de 100% par le Syndicat. Cela représente avec une moyenne de 7 ml par branchement : 112 ml de DN25 (PVC ou PE100-RD)

En conclusion : 4.504 ml de conduites renouvelées ou supprimées en 2017 soit un taux de renouvellement de **0,88 %** ce qui reste inférieur à l'objectif de renouvellement de 1,15% du schéma directeur.

Pour mémoire :

Renouvellement	Linéaire (ml)	Pourcentage renouvelé
2007	6.607	1,34
2008	5.933	1,18
2009	4.871	0,96
2010	5.519	1,09
2011	7.841	1,52
2012	6.688	1,30
2013	3.092	0,60
2014	6.216	1,22
2015	2.324	0,46
2016	4.624	0,91
2017	4.504	0,88

P107.2 Taux moyen sur 5 ans = 0,81 %

3. Travaux sur ouvrages

- Clôture du puits P3,
- Création d'une clôture en barbelés autour du réservoir de BEYRIE EN BEARN,
- Déconnexion et cession du ballon pression de BONNUT,
- Démontage du matériel de radiophonie (hors antennes) de Radio Mélodie au château d'eau de SERRES SAINTE MARIE.

4. PVR et extensions de réseau avec participation pour réseau

Néant

5. Protection du champ captant

- Enregistrement de servitudes à 95%,
- Réunion annuelle du comité de suivi le 11/07/2017,

- La gestion du plan d'action territorial sur le Gave de PAU a été transférée en 2013 au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau : des actions d'accompagnement individuel des exploitants agricoles sont réalisées ainsi qu'une campagne de prélèvements mensuels,
- Suivi des pollutions sur l'eau pompée et traitée,
- Suivi d'analyses sur le PPCC suite à l'étude AQUAVALLEE d'EURALIS,
- Classement du puits P1 en captage prioritaire en raison d'une concentration élevée en nitrates malgré une baisse constante. L'aire d'alimentation du captage devra être déterminée (étude confiée à ANTEAGroup par l'Agence de l'Eau) et un plan d'actions mis en place dans le cadre du PAT.

P108.3 = 80%

6. Renouvellement de l'exploitant

En 2017, l'exploitant a consacré 21.304,24 € pour le programme contractuel de renouvellement et 1690,36 € pour la garantie de continuité de service :

- 17.005,13 € pour les travaux de renouvellement divers sur les installations,
- 2.413,41 € pour les travaux de renouvellement divers sur les branchements,
- 3.576,06 € pour le renouvellement de compteurs.

Site	Opérations réalisées
ARNOS - Réservoir	Renouvellement transmetteur SC200 chlore
ARTIX - Usine d'ARTIX	Renouvellement porte local stockage
BEYRIE - Réservoir	Renouvellement hydraulique de la chambre des vannes (pénalités 2015)
ARTIX-Usine d'ARTIX	Renouvellement – pompe 1 haut service
ARTHEZ DE BERN Compteur général	Renouvellement partiel du débitmètre
Compteur Bonnut Bourg	Renouvellement - débitmètre
SERRES SAINTE MARIE-Reprise de Serres	Renouvellement – analyseur de chlore

De plus, l'exploitant a réalisé à la charge du Syndicat :

- Renouvellement de branchements PEHD pour 9.046 € HT.

D PROGRAMME TRAVAUX 2018

1. Exploitation du service

- Suivi des travaux de protection de la berge du puits P4 (drône),
- Lancement d'une étude sur l'optimisation des réservoirs sur ARTIX et SERRES-SAINTE-MARIE,
- Pose de nouvelles vannes de sectionnement sur le réseau (BALANSUN, BONNUT, BOUGARBER, LACQ...),
- Simplification du réseau Chemin de Montis à BALANSUN,
- Nivellement des châteaux d'eau de SERRES-SAINTE-MARIE et de CESCOU.

2. Renouvellement et extensions des réseaux

2.1 Programmation liée au schéma directeur et aux besoins du service

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTHEZ DE BERN	Rue Bergoué	Reprise de 22 branchements d'eau et suppression de 270 ml de PVC110/A80	
ARTIX	Place de la Mairie	Renouvellement d'un branchement d'eau potable vétuste	
BALANSUN	Chemin Recabaig	Approfondissement d'une conduite en F100 sous un cours d'eau	

BALANSUN	Chemin Recabaig	Approfondissement PVC50 apparent dans fossé	
BALANSUN	Chemin Tisnerot	Approfondissement PVC75 apparent dans fossé	
BOUMOURT	RD945	Approfondissement du réseau F80 apparent dans fossé	
BONNUT	Chemin Coustasse	Renouvellement du réseau en PEHD fuyard	
BONNUT	Chemin Pedeboscq	Suppression d'un PVC50/PVC40 sur 1.000 ml	
CASTILLON D'ARTHEZ	Chemin Coutoulou	Renouvellement du réseau PE fuyard	
CESCAU	Chemin Courrau/Route des Maires/RD32 ³	Appel à projets – Phase 4 : renouvellement du F100 en F150 sur 1655 ml	PROGRAMME 2018
CASTEIDE-CAMI	Route des Crêtes	Suppression d'un PVC63 sur 1.730 ml	
HAGETAUBIN	RD945	Renouvellement sur 80 ml en F100 du réseau F80 apparent dans le fossé	
SERRES SAINTE MARIE/CASTEIDE-CAMI/CESCAU	Chemins Coutoulou, Lartigau et d'Ascos	Appel à projets – Phase 3 : renouvellement du F100 en F150 sur 640 ml restants sur 3290 ml	PROGRAMME 2017 DEPASSANT SUR 2018
VIELLENAVE D'ARTHEZ	Chemin Moulou	Reprise de 2 branchements d'eau potable	

2.2 Extensions et renforcements du réseau pour répondre aux demandes d'urbanisme et renouveler les ouvrages

Les programmes sont définis lors des réunions de travail sur les documents d'urbanisme. Actuellement des déplacements de conduites en privé ont été identifiés.

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
SERRES SAINTE MARIE	Chemin Poulin	Extension sur 73 ml du réseau potable avec reprise d'un branchement en domaine privé	

3. Travaux sur ouvrages

- Travaux de sécurisation d'ouvrages AEP,
- Etude du renforcement électrique du puits P3.

4. Extensions de réseau avec participation et fonds de concours

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARNOS	RD276	Extension en PVC63 sur 41 ml	Fonds de concours
ARNOS	CR Honset de Ramoundot	Extension en PVC63 sur 76 ml	Fonds de concours
BOUGARBER	Champ TOULET	Extension en PVC63 sur 125 ml	Fonds de concours
CESCAU	Impasse de Tinat	Extension en PVC63 sur 40 ml	Fonds de concours
VIELLENAVE D'ARTHEZ	Lieu-dit Riquepeou	Extension en PVC63 sur 140 ml	Fonds de concours
VIELLENAVE D'ARTHEZ	Impasse Moulou	Extension en PVC63 sur 68 ml	Fonds de concours

5. Protection du champ captant

- Animation du périmètre de protection du champ captant d'ARTIX : groupe de suivi et groupe de pilotage pour traiter des indemnisations agricoles,
- Suivi des pollutions sur l'eau pompée et traitée,
- Convention avec les coopératives présentes sur le périmètre et les agriculteurs pour modifier les pratiques (en lien avec l'étude AQUAVALLEE et dans le cadre du PAT),
- Entretien mécanique de la Renouée du Japon au puits P4 (étude d'intégration dans le contrat d'affermage pour 2018).

E LOI OUDIN

En 2017, le Syndicat a versé une subvention de 500 € à l'association Main dans la Main et 1000 € à l'association Eau vive.

F PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITANT

En 2018, le fermier exploitant SUEZ a inscrit au programme prévisionnel de renouvellement : 25.706 €.

II En Assainissement Collectif :

A- CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

1. Préambule

L'assainissement collectif concerne désormais les communes d'ARTIX, ARTHEZ, BAIGTS DE BEARN, BOUMOURT, BONNUT, BOUGARBER, HAGETAUBIN, LABASTIDE CEZERACQ, SAULT DE NAVAILLES, SERRES Ste MARIE, URDES et VIELLENAVE D'ARTHEZ. Une petite extension de collecte existe sur LABASTIDE MONREJEAU dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités EUROLACQ II.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS assure la compétence assainissement sur les communes de DENGUIN, AUSSEVIELLE et POEY DE LESCAR.

En 2017, les installations se composent :

- de **9 stations d'épuration** (Artix, Arthez de Béarn, Baigts de Béarn, Bonnut, Boumourt, Bougarber, Hagetaubin, Sault de Navailles et Urdes),
- de **42 postes de relevage** et 2 postes de mises en charge.

Au rapport annuel du délégataire pour 2017, le nombre d'abonnés est de **3.388 au 31.12.2017** et le volume assaini facturé est de **297.792 m³ soit une moyenne de 88 m³ par abonné**.




Pour mémoire,







ANNEE	2004	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VOLUME (m3)	238.632	291.790	291.544*	279.367	304.239	285.532	325.184	314.224	297.792

* SOURCE comptes d'affermage. Attention l'adhésion de BAIGTS concerne 182 abonnés et 15.000m³/an.

COMMUNE	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2014	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2015	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2016	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2017	VOLUME ASSUJETTI 2014	VOLUME ASSUJETTI 2015	VOLUME ASSUJETTI 2016	VOLUME ASSUJETTI 2017
ARTHEZ	619	623	636	650	54.279	NC	NC	NC
ARTIX	1.625	1.666	1.673	1683	194.450	NC	NC	NC
BAIGTS DE BEARN		182	189	199		NC	NC	NC
BONNUT	27	27	27	28	2.910	NC	NC	NC
BOUGARBER	163	167	172	181	14.129	NC	NC	NC
BOUMOURT	5	5	5	5	466	NC	NC	NC
HAGETAUBIN	25	25	25	26	2.408	NC	NC	NC
LABASTIDE CEZERACQ	160	160	175	176	NR	NC	NC	NC
SAULT DE NAVAILLES	215	218	218	238	NR	NC	NC	NC
SERRES STE MARIE	126	131	133	136	11.549	NC	NC	NC
URDES	26	26	33	34	2.103	NC	NC	NC
VIELLENAVE	32	35	33	32	3.223	NC	NC	NC
TOTAL	3.023	3.265	3.319	3.388	285.532	325.154	314.224	297.792

2. Stations d'épuration

9 STATIONS D'EPURATION	PHOTOS	Date de mise en service	Télésurveillance	Capacité	Filière
STEP d'Arthez de Béarn Arrêté Préfectoral du 11.10.2002 modifié par l'arrêté du 10/03/2014		1994	OUI	2 000 EH	Bassin séquentiel + lagune de finition Lits plantés de roseaux pour les boues
STEP d'Artix* Arrêté Préfectoral du 08/09/2016		2007	OUI	7000 EH	Boues activées Déshydratation des boues par presse à vis
STEP de Baigts de Béarn		2006	NON	400 EH	Lagunage naturel

STEP de Bonnut		2013	OUI	150 EH	Filtres plantés de roseaux
STEP de Bougarber Arrêté Préfectoral du 22.08.2000		2000	OUI	490 EH	Filtres plantés de roseaux
STEP de Boumourt Arrêté Préfectoral du 11.01.2008		2009	OUI	20 EH	Filtration sur fibres de coco
STEP d'Hagetaubin Arrêté Préfectoral du 20.04.2006		2006	OUI	180 EH	Filtres plantés de roseaux
STEP de Sault de Navailles Arrêté Préfectoral du 25.01.2010		2010	OUI	750 EH extensible à 1 200 EH	Boues activées + lits plantés de roseaux pour les boues
STEP d'Urdès		2009	OUI	150 EH	Cultures fixées

(*) : la STEP d'ARTIX a été réhabilitée. La nouvelle STEP a été mise en service le 06/06/2017.

Les milieux récepteurs dans lesquels sont effectués les rejets sont connus à ce jour pour les neuf stations ainsi que les DO.

Nombre de bilans d'autosurveillance : 17 bilans d'autosurveillance par l'exploitant, 16 bilans/visites réalisés par MATEMA.

STEP	Nombre de bilans d'autosurveillance	Nombre de bilans / visites MATEMA
ARTHEZ	2	2
ARTIX	12	2
BAIGTS DE BEARN	0	2
BONNUT	0	2
BOUGARBER	0	2
BOUMOURT	0	0
HAGETAUBIN	1	2
SAULT DE NAVAILLES	2	2
URDES	0	2
TOTAL	17	16

3- 42 stations de relèvement et deux postes sous pression

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de postes de relèvement par système d'assainissement et par commune ainsi que le linéaire de réseaux :

Système d'assainissement	Communes	Linéaire de réseau gravitaire (ml)	Postes de relèvement / mise en charge (*)
ARTIX/ LABASTIDE CEZERACQ /LABASTIDE MONREJEAU/ SERRES SAINTE MARIE	ARTIX	29.719,4RG 1.689,50RF 1.803,80RU 1.223ET 8.1TP	12
	LABASTIDE CEZERACQ	6.611,1RG 663,20RF 12,60TP	3
	LABASTIDE MONREJEAU	500,60RG 270,40RF	-
	SERRES SAINTE MARIE	5.302,90RG 574,20RF 5,90TP	4
ARTHEZ DE BEARN	ARTHEZ DE BEARN	16.129,00RG 4.293,90RF 1.110,00RU 424,70ET	10
ARTHEZ DE BEARN / HAGETAUBIN	HAGETAUBIN	1.867,4RG	0
	ARTHEZ DE BEARN	41,6RF 264,4ET	1
BAIGTS DE BEARN	BAIGTS DE BEARN	4.447,10RG 1.115,70RF 25,20TP	4
BOUGARBER / VIELLENAVE	BOUGARBER	5.458,40RG 1.671,00RF 21,20TP	3
	VIELLENAVE	1.525RG 772,20RF 393,40ET 31,00TP	2
BONNUT	BONNUT	840,4RG 91,20RF	1
BOUMOURT	BOUMOURT	104,4RG 13,50RF	0
SAULT DE NAVAILLES	SAULT DE NAVAILLES	4.667,10RG 468,70RF 0 RU	2
URDES	URDES	1.302,50RG 165,30ET	0
TOTAL		95.629	42

- RG = réseau gravitaire, RF= réseau de refoulement, RU = réseau unitaire, ET= conduite rejet, TP = trop plein.

Le tableau ci-dessous détaille les caractéristiques des 42 postes de relèvement :

42 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage	Capacité de pompage	Télésurveillance
			P1 (m³/h)	P2 (m³/h)	
PR CHEMIN DE LESQUIRE	ARTHEZ DE BEARN	2002	9.9	10.3	OUI
PR CHEMIN DE RONDE ROUBIT	ARTHEZ DE BEARN	1992	-	11	OUI
PR CHEMIN DISERANE	ARTHEZ DE BEARN	2005	20	20	OUI
PR CHEMIN DU BOSC	ARTHEZ DE BEARN	2006	15	15	OUI
PR CHEMIN DU CANAILLOU	ARTHEZ DE BEARN	2006	21,5	21,5	OUI
PR ETABLISSEMENTS LACADEE	ARTHEZ DE BEARN	1993	7,50	7,50	OUI
PMC ARROUZETTE	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	-	NON
PR ROUTE DE LACQ « La Geüle »	ARTHEZ DE BEARN	2007			OUI
PMC STADE	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	-	NON
PR COLLEGE	ARTHEZ DE BEARN	2003	13	13	NON
PR HLM RESIDENCE MORGANE	ARTIX	1992	30	30	OUI
PR LES TILLEULS	ARTIX	2010	28	28	OUI
PR QUARTIER BERGES	ARTIX	2000	15	15	OUI
PR RUE DE CHOURRUT	ARTIX	2006	8,6	8,6	OUI
PR LA GARE	ARTIX	1993 Réhabilité 2010	30	30	OUI
PR RUE DE LARRECQ	ARTIX	1990	16.3	-	OUI

42 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage		Télésurveillance
			P1 (m³/h)	P2 (m³/h)	
PR LA CHENERAIE	ARTIX	2011	22.1	22.3	OUI
PR ZONE MARCEL DASSAULT	ARTIX	1980	18.0	15.7	OUI
PR BARADAT	ARTIX	2011	49.9	48.1	OUI
PR BABY	ARTIX	2015	14,10	14,10	OUI
PR STADE	ARTIX	2017	20	20	OUI
PR ancienne STEP	BAIGTS DE BEARN	1971	11.10	10.7	OUI
PR Amicale Laique	BAIGTS DE BEARN	2003	6	6	OUI
PR Urbistando	BAIGTS DE BEARN				OUI
PR Arriou de Lous	BAIGTS DE BEARN	2015			OUI
PR ECOLE	BONNUT	2013	7.3	8.6	OUI
PR CHEMIN DOURROU	BOUGARBER	2007	7	7.0	OUI
PR RANQUE	BOUGARBER	2000 réhabilité en 2014	20	20	OUI
PR CHEMIN LAULHERE	BOUGARBER	2002	8,5	8,5	OUI
PR N'HAUX / CASTAGNOUS	HAGETAUBIN	2013	31.8	31.8	OUI
PR CARREROT DE LA FORGE	LABASTIDE CEZERACQ	2009	24	24	OUI
PR CHEMIN BURET	LABASTIDE CEZERACQ	2006	12	12	OUI
PR LOTISSEMENT BORDENAVE	LABASTIDE CEZERACQ	2001	26,50	26,50	OUI
PR EUROLACQ 2	LABASTIDE MONREJEAU	2017	11	11	OUI
PR BAUBION	SAULT DE NAVAILLES	2017	14	14	OUI
PR LOTISSEMENT LE LUY	SAULT DE NAVAILLES	2011	20.3	19.9	OUI

42 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage		Télésurveillance
			P1 (m³/h)	P2 (m³/h)	
PR EDENIALES	SERRES SAINTE MARIE	2011	8.9	8.7	OUI
PR FOURTICOT	SERRES SAINTE MARIE	1992	24.0	-	OUI
PR PIC DU MIDI	SERRES SAINTE MARIE	2009	13	13	OUI
PR QUARTIER ECOLE	SERRES SAINTE MARIE	2001	14.5	-	OUI
PR ROUTE DE BOUGARBER « Sources »	VIELLENAVE D'ARTHEZ	2008	6.2	5.4	OUI
PR ROUTE DU PONT TAULAT	VIELLENAVE D'ARTHEZ	2010	7.6	7.8	OUI

4- Réseaux et équipements

RESEAUX ET EQUIPEMENTS DE RESEAUX	Nombre
Branchements	3305
Avaloirs	-
Déversoirs d'orage + trop-plein	21
Regards visitables	2.336
Linéaire de réseaux Unitaires	2.914,00ml

En 2017 :

- 310,00 ml de réseaux ont été inspectés par ITV,
- 8.229,21 ml de réseaux ont été curés,
- le nombre d'opérations de débouchage :
 - de branchements : 2
 - de réseaux : 3.

5- Résultats techniques

La **consommation** totale d'énergie a été de kWh en 2017 (337.600 kWh en 2016)
dont :

- 58.581 kWh pour les postes de refoulement,
- 330.362 kWh pour les stations d'épuration.

STATION	kWh 2014	kWh 2015	kWh 2016	kWh 2017
ARTHEZ	31.732	63.614	82.160	80.246
ARTIX	109.029	134.544	133.439	167.119
BAIGTS	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE

BONNUT	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BOUGARBER	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BOUMOURT	175	568	238	175
URDES	6.180	10.912	4.919	5993
HAGETAUBIN	-	689	1.318	1524
SAULT DE NAVAILLES	58.517	59.759	64.395	75.305
TOTAL	205.633	270.086	287.566	330.362

Plusieurs postes de refoulement ont une consommation en électricité qui a dépassé 1.000 kWh durant l'année notamment les deux postes entrée station :

- Ranque à BOUGARBER : 9.466 (8.280 en 2016)
- Ancienne STEP BAIGTS : 8.357 (8.990 en 2016)

Un suivi mensuel des données de télégestion des postes montre des dysfonctionnements et des recherches d'eaux claires parasites doivent être axées sur les secteurs en amont de ces postes. Ces recherches doivent également être axées sur le Dalot d'ARTIX et sur BOUGARBER-VIELLENAVE.

- Volumes traités ou by passés

STATION	VOLUME ENTREE + BYPASS (m³) A3+A2	VOLUME ENTREE (m³) A3	VOLUME BY PASSE (m³) A2	PLUVIOMETRIE (mm/an)
ARTIX	384.529	347.151	37.378	934
ARTHEZ	84.293	84.293	0	983
BAIGTS	29.297	29.297		884
BONNUT	2.116	2.116		884
BOUGARBER	89.799	89.799		970
BOUMOURT	217	217		970
HAGETAUBIN	23.600	23.600	<i>inconnu</i>	934
SAULT DE NAVAILLES	68.623	67.512	1111	927
URDES	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>	<i>inconnu</i>	934

- Boues : 103.7 Tonnes de Matières Sèches ont été produites sur les STEP suivantes et 133.8 Tonnes de Matières Sèches ont été épandues selon des plans d'épandage approuvés. Pas d'épandage à SAULT en 2017.

STEP	Boues produites			Boues évacuées		
	en m³	Siccité moyenne	en Tonne de Matière Sèche	en m³	Siccité moyenne	en Tonne de Matière Sèche
Station ARTIX	7515	0.7 %	53.1	1537	6.07 %	93.3
Station ARTHEZ	6553.5	0.53 %	34.6	1368	2.93 %	40.5
Station de SAULT	5337	0.3 %	16			

Les sous-produits sur les STEPs d'ARTIX, ARTHEZ DE BEARN et SAULT DE NAVAILLES ont été évacués ainsi :

	REFUS DE GRILLE		SABLES		GRAISSES	
	En kg	D	En kg	D	En m³	D
SOUS PRODUITS	5300	ISDND	4080	Unité de traitement	8.45	Unité de traitement

(D) = destination

- La conformité des ouvrages est la suivante :

NOM	Evaluation DDTM/ directive ERU
Station ARTIX	Conforme
Station ARTHEZ	Conforme
Station de BONNUT	Conforme
Station de BOUGARBER	Conforme
Station de BOUMOURT	Conforme
Station d'HAGETAUBIN	Conforme
Station de SAULT	Conforme
Station d'URDES	Conforme

B- PROGRAMME TRAVAUX 2017

1- Etudes

- Recherche d'eaux claires parasites : plan d'actions à partir des suivis mensuels des postes et des stations,
- **Instruction des demandes d'urbanisme dont 64 demandes de certificats d'urbanisme/déclaration préalable/permis d'aménager (CU/DP/PA) et 61 demandes de permis de construire (PC).**
- Secteur Gaston Fébus à ARTIX : investigations sur les deux conduites d'eaux usées unitaires sur lesquels sont raccordées des avaloirs et des raccordements des privés.
- Secteur Bouheben : investigations sur le réseau d'assainissement. Suivi du fonctionnement du déversoir d'orage.
- Contrôle de raccordement :

TYPE DE CONTROLE	SUEZ	SIATC
NEUF	18	10
EXTENSION	-	20
POLICE DES BRANCHEMENTS	-	56

2- Travaux

COMMUNE	RENOUVELLEMENT	EXTENSION	AUTRES
ARTIX	<p>Plateau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avenue de Suzon : pose de 198ml en PVC DN 200 mm + reprise de 3 branchements + chemisage DN 250mm sur 111ml avenue de Suzon, - impasse des Colchiques : pose de 3 manchettes DN200 mm, - impasse des primevères : chemisage DN 200mm sur 23ml + 1 manchette DN 200mm. <p>- rue du Fourticot : pose de 107 ml de PVC DN 200 mm + reprise de 3 branchements + chemisage DN 200 mm sur 141 ml</p> <p>- Avenue des Fleurs : pose de 434 ml en PVC DN 200 mm + 18 reprises de branchements + 3 branchements eaux pluviales + 1 manchette</p> <p>Rue des Mimosas : pose de 35 ml en PVC</p>		Réhabilitation STEP 7.000 EH

	DN 200 mm + 2 reprises de branchements Impasse des Bruyères : chemisage sur 62 ml DN 200 mm Impasse des Magnolias : chemisage sur 81 ml DN 200 mm Impasse des Jasmins : chemisage sur 84 ml DN 200 mm Rue des Roses : chemisage sur 132 ml DN 200 mm Impasse des Glycines : chemisage sur 52 ml DN 200 mm Impasse des Œillets : 2 manchettes Rue des Lys : 1 manchette		- Bâtiment public : - Partie Tribune du Stade : Conduite en DN 160 mm sur 70 ml : récupération des sorties des vestiaires et de l'Algeco Partie Foyer du rugby/piscine : Conduite en DN 160 sur 35 ml : sorties du foyer du rugby récupérées (en attente de la déconnexion de la fosse) Conduite de refoulement en DN 75-16bars sur 34 ml + Poste de relevage -Zone Marcel Dassault : reprise d'étanchéité de regards d'eaux usées
BOUGARBER		Impasse Lauhères : 64 ml en PVC DN 200 + 15 ml en DN160 + création de 2 branchements	
LABASTIDE CEZERACQ		Chemin du Presbytère : 75 ml PVC DN 200 + création de 3 branchements	
SAULT DE NAVAILLES		Secteur Baubion : 545 ml en PVC DN 200 + création de 23 branchements + 1 PR et 160 ml de réseau pression en DN 90 PVC	
SAULT DE NAVAILLES	Chemin de la Digue : 137 ml en fonte DN 300 + reprise d'un branchement		

C- GARANTIE DE RENOUVELLEMENT en 2017

5.655 € ont été consacrés par l'exploitant au renouvellement.

D- PROGRAMME TRAVAUX 2018

Depuis le 01/01/2018, le SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS assure la compétence assainissement sur les communes de DENGUIN, AUSSEVIELLE et POEY DE LESCAR.

1- Etudes

- Recherche d'eaux claires parasites : plan d'actions établi notamment suite à la sectorisation issue de l'exploitation des données de la télégestion des postes de relevage et du schéma directeur.
- Diagnostic du génie civil de la STEP d'ARTHEZ DE BEARN
- Mise à jour des zonages d'assainissement
- Etude sur la réhabilitation de la station d'épuration de DENGUIN. En effet, le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2017 prévoit la réhabilitation de la STEP. Cependant, la compétence assainissement étant gérée par le SMEATC depuis le 01/01/2018, une réflexion est engagée pour définir les travaux à effectuer. Plusieurs scénarios sont étudiés : Conservation de la STEP existante et transfert d'une partie des effluents vers la STEP du Val de l'Ousse (ancien SIVU) / Conservation de la STEP existante et transfert d'une partie des effluents vers la STEP d'ARTIX / Réhabilitation de la STEP de DENGUIN

2- Travaux

COMMUNE	RENOUVELLEMENT	EXTENSION	AUTRES
ARTHEZ DE BEARN	Réalisation des travaux prévus dans l'appel à projet : - Réhabilitation du réseau d'eaux usées en amont de l'ancienne STEP - Réhabilitation du réseau d'eaux usées entre l'ancienne STEP et le PMC du stade - Suppression du poste de mise en charge Arrouzette par pose d'un réseau gravitaire	Réalisation de 5 branchements d'eaux usées quartier N'Haux	- Vidange du bassin d'aération de la STEP pour colmatage des fissures côté Fourcq - Aménagement du DO de l'ancienne STEP - Remplacement du dégrilleur de la STEP
ARTIX	Réhabilitation d'un réseau se rejetant dans la rue du Stade	Extension rue Caup pour raccordement de 3 maisons	
BOUGARBER-VIELLENAVE D'ARTHEZ			-Pose d'une manchette en inox pour assurer une bonne étanchéité du réseau d'eaux usées -Injection d'une résine dans un regard pour réparer un trou sur cunette au fond d'un regard d'eaux usées. -Reprise d'étanchéité de regards d'eaux usées
SAULT DE NAVAILLES			STEP : Raccordement du tamis rotatif sur le système de désodorisation
LABASTIDE MONREJEAU		Passage sous l'A 64 + Pose du réseau EU dans le bourg en coordination avec les travaux d'aménagement	
DENQUIN			Déplacement du rejet de la STEP vers le Gave de Pau
POEY DE LESCAR	Réhabilitation par l'intérieur rue principale et rue du Coteau		STEP Val de l'Ousse : changement du dégrilleur

E- MISE EN SEPARATIF DE RESEAUX EN DOMAINE PRIVE

Le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons a signé pour trois ans une convention avec l'AGENCE de l'EAU pour réaliser des travaux de mise en séparatif en domaine privé de réseaux d'eaux usées et eaux pluviales afin de réduire les eaux claires parasites dans le réseau public.

En 2016, 12 dossiers ont été traités (10 privés et 2 communaux).

En 2017, 17 dossiers ont été retenus par l'Agence de l'Eau et en 2018, 13 dossiers ont été présentés à l'Agence de l'Eau.

III En Assainissement non Collectif :

A- LE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons a mis en place, dès 1997, un service public d'assainissement non collectif.

Ce service englobe :

- le **contrôle technique** de l'assainissement non collectif
 - Contrôle de conception : définition de la filière d'assainissement à mettre en place dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme
 - Contrôle de réalisation : vérification de la conformité des travaux
 - Contrôle de fonctionnement : vérification du bon fonctionnement de l'installation et de l'entretien régulier des ouvrages
- des **services facultatifs** subordonnés à l'adhésion de l'utilisateur :
 - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif
 - Réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, un premier contrôle a permis de dresser l'inventaire et de réaliser un diagnostic de l'ensemble des installations du Syndicat.

Nombre d'installations répertoriées en 2017 : **4.026.**

1- Le Contrôle Technique

- Le contrôle de fonctionnement

Un contrôle "terrain" est effectué **une fois tous les quatre ans** chez chaque particulier, quelle que soit la filière. Depuis le 1^{er}/01/2014, le Syndicat assure en interne ce contrôle qui était auparavant confié à un prestataire.

Compte tenu des installations identifiées, on a estimé, pour une périodicité de quatre ans, à 1000 environ, le nombre de contrôles de fonctionnement à réaliser annuellement.

La liste des interventions effectuées et à effectuer sur l'ensemble du territoire du Syndicat est fournie ci-dessous :

Tableau : Assainissement non collectif - Contrôle de fonctionnement

ANNEE	AQUALIS	SAUR	SYNDICAT
CONTROLE 2 - APRES DIAGNOSTIC INITIAL 1998-2001			
1998	LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos)	
1999	BOUGARBER SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN	ARTIX ARNOS BONNUT	
2000	CESCAU CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON	CASTEIDE CANDAU ST MEDARD
2001	URDES SALLESPISSE	HAGETAUBIN LABEYRIE / LACADEE SAINT GIRONS	

CONTROLE 3 - PERIODE 2002-2005			
2002	CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) ST MEDARD	
2003	SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN ARTIX ARNOS	BONNUT	BOUGARBER
2004	CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON	CESCAU
2005	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN	URDES LACADEE SAINT GIRONS	SALLESPISSSE
CONTROLE 4 - PERIODE 2006-2009 par AQUALIS			
2006	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	2008	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
2007	SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN ARTIX ARNOS BONNUT BOUGARBER	2009	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSSE
CONTROLE 5 - PERIODE 2010-2013 par SAUR			
2010	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	2012	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
2011	ARNOS ARTIX BAIGTS DE BEARN BEYRIE EN BEARN BONNUT BOUGARBER SERRES SAINTE MARIE	2013	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSSE SAULT DE NAVAILLES
CONTROLE 6 - PERIODE 2014-2017 par le Syndicat			
2014	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	2016	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
2015	ARNOS ARTIX BAIGTS DE BEARN BEYRIE EN BEARN BONNUT BOUGARBER SERRES SAINTE MARIE	2017	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSSE

Pour un lissage de l'activité, la commune de SAULT DE NAVAILLES sera contrôlée début 2018. De plus, la fréquence des contrôles sera modifiée à compter de 2019, un contrôle sera alors réalisé une fois tous les 5 ans.

- **Contrôle de réalisation**

Le contrôle de la bonne exécution des ouvrages nouvellement créés ou réhabilités, est effectué pour vérifier la bonne réalisation et la conformité du dispositif par rapport à l'avis technique émis par le Syndicat dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

- **Contrôle de conception**

Lors des demandes d'urbanisme et pour les projets de réhabilitation, le Syndicat émet un avis en matière d'assainissement non collectif et définit la filière à mettre en place. Dans le cadre de l'instruction de demandes sur des parcelles non comprises dans la carte d'aptitude des sols, ou pour des terrains présentant des contraintes particulières, il est nécessaire de réaliser une étude de sol à la parcelle. Cette étude permet de définir la filière d'assainissement non collectif à mettre en place.

La définition des possibilités réelles d'assainissement répond à l'analyse de deux critères :

- la sensibilité de l'environnement
- la capacité naturelle du sol à épurer.

Par ailleurs, depuis le 01/01/2014, le Syndicat réalise en interne des études de sol sur des secteurs ayant déjà été étudiés afin d'affiner le choix de la filière à mettre en place et son dimensionnement.

2- L'Entretien

La réglementation en matière d'assainissement non collectif impose aux communes de vérifier " la réalisation périodique des vidanges et l'entretien des dispositifs de dégraissage".

La commune peut, cependant, mettre en place le service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif à la charge de l'utilisateur.

Le Syndicat a ainsi procédé à une consultation auprès d'entreprises qualifiées pour un marché de prestations de service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif. L'entreprise retenue est EURL PREBENDE ASSAINISSEMENT. Le marché a été conclu en janvier 2016 pour une durée de 3 ans à prix fixe : 2016.2017.2018.

Coordonnées :

EURL PREBENDE ASSAINISSEMENT :
77 avenue des Lilas
64000 PAU

Téléphone : 05.59.33.01.83

Cette prestation de service porte sur :

- la vidange des fosses et bacs dégraisseurs ;
- le curage hydrodynamique et nettoyage des canalisations des systèmes de traitement ;
- le transport des matières de vidange ;
- le dépotage des matières de vidange sur un lieu approprié conformément aux dispositions réglementaires.

Les interventions de l'entreprise sont organisées dans le cadre de tournées programmées « entretien périodique » ou ponctuellement à la demande de l'occupant ou du Syndicat.

Le programme de vidange et d'entretien est défini à partir du contrôle de fonctionnement réalisé une fois tous les quatre ans sur chaque installation.

L'utilisateur doit adhérer au Syndicat par le biais d'une convention spécifique pour bénéficier de ce service.

3- Les Réhabilitations

Le Syndicat propose à l'ensemble des propriétaires dont l'installation a été jugée non conforme avec une obligation de travaux dans les 4 ans, de la réhabiliter par son intermédiaire. En 2017, le Syndicat bénéficiait de subventions à hauteur de 4.200 € TTC de l'Agence de l'Eau (si cumul des subventions inférieur à 80 % du montant des travaux),

A titre indicatif, en 2017, pour une réhabilitation d'un coût de **9.000 € TTC** (TVA à 10 %)

Financement d'une réhabilitation	En EUROS	%
Aide de l'Agence de l'Eau	4.200	46,67
Charge financière restant à la charge du propriétaire	4.800	53,33

La *coordination technique et financière* des travaux de réhabilitation par le Syndicat permet de satisfaire deux objectifs :

- promouvoir l'image de l'assainissement non collectif auprès des usagers,
- sensibiliser l'usager sur les insuffisances constatées en matière d'assainissement et y remédier par l'engagement de travaux de réhabilitation.

B- PROGRAMME TRAVAUX 2017

1. Le contrôle de fonctionnement

Contrôle périodique de fonctionnement : 8 communes ont été contrôlées en 2017, il s'agit de :

Commune	Installations ANC recensées	Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées		Refus de contrôle	
	nombre	nombre	%	nombre	%	nombre	%
DENQUIN	64	58	90.63%	5	7.81%	1	1.56%
HAGETAUBIN	233	208	89.27%	25	10.73%	0	0.00%
LABEYRIE	48	42	87.50%	6	12.50%	0	0.00%
LACADEE	63	53	84.13%	10	15.87%	0	0.00%
MOMAS	215	192	89.30%	23	10.70%	0	0.00%
SALLESPISSÉ	264	236	89.39%	28	10.61%	0	0.00%
SAINT GIRONS	75	60	80.00%	14	18.67%	1	1.33%
URDES	88	85	96.59%	3	3.41%	0	0.00%
TOTAL	1050	934	88.95%	114	10.86%	2	0.19%

Commune	Installations conformes		Installations non-conformes avec obligation de travaux dans 1 an si vente		Installations non-conformes avec obligation de travaux dans les 4 ans ou 1 an si vente		Installations non-conformes avec mise en demeure de réaliser les travaux	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
DENQUIN	19	32.76%	8	13.79%	30	51.72%	1	1.72%
HAGETAUBIN	85	41.46%	50	24.39%	70	34.15%	0	0.00%
LABEYRIE	15	35.71%	11	26.19%	15	35.71%	1	2.38%
LACADEE	26	49.06%	13	24.53%	14	26.42%	0	0.00%
MOMAS	84	45.90%	66	36.07%	31	16.94%	2	1.09%
SALLESPISSÉ	85	36.02%	72	30.51%	78	33.05%	1	0.42%
SAINT GIRONS	33	55.00%	21	35.00%	6	10.00%	0	0.00%
URDES	49	57.65%	12	14.12%	24	28.24%	0	0.00%
TOTAL	396	42.95%	253	27.44%	268	29.07%	5	0.54%

Le taux de conformité des contrôles effectués en 2017 sur ces communes est de 42.95 %.

Il faut noter que depuis le 1er juillet 2012, l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a clarifié et harmonisé les méthodes d'évaluation de la conformité des installations en précisant pour les installations non-conformes les délais de réalisation des travaux en fonction du niveau de danger ou risque constaté.

Pour renseigner l'indicateur de performance **P 301.3** qui correspond au taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif, ont été prises en compte les installations contrôlées en 2017 (voir tableau ci-dessus), 2016, 2015 et 2014. Cet indicateur correspond au ratio du nombre d'installations conformes et non conformes mais ne représentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sur le nombre total d'installations contrôlées.

P301.3 = 75.1 %

Remarque : En ne comptabilisant que les installations conformes (ratio du nombre d'installations sur le nombre total d'installations contrôlées), le taux de conformité serait de 52 %.

Contrôles 1 an après réalisation	
Sur les 8 communes contrôlées en 2017 (*)	15
Sur le reste du syndicat	37
TOTAL	52

(*) Chiffre comptabilisé dans les 934 contrôles réalisés en 2017 (tableau des contrôles périodiques)

2. Le contrôle de conception et de réalisation

Au niveau de la **conception**, le Syndicat a instruit :

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Demandes de Certificats d'Urbanisme et de Déclaration préalable	211	214	223	159	167	153	163	133	138	225	171	164
Demandes de Permis de Construire (PC)	182	123	123	169	117	114	103	90	93	133	149	139
Demande de permis d'aménager		0	2	2	2	0	0	1	0	4	2	0
Etude de sol à la parcelle Prestataire extérieur	48	66	43	24	42	44	55	36	19	26	27	
Tests de perméabilité (forfait 2 tests) Prestataire extérieur	12	8	4	8	10	9	9	1	0	0	0	
Etude de sol / Tests de perméabilité en interne									16	16	16	16

Au niveau du **contrôle de réalisation**, le Syndicat a contrôlé :

ANNEE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Installations neuves	63	59	40	90	127	75	62	77	68	50	56	40	47	52
Installations réhabilitées	24	7	3	10	18	11	16	12	12	21	15	24	34	36
TOTAL	87	66	43	100	145	86	78	89	80	71	71	64	81	88

3. Entretien

Suite à la réalisation des contrôles de fonctionnement, les fiches des contrôles avec les préconisations de vidanges sont transmises au prestataire qui réalise les opérations d'entretien afin qu'il puisse organiser ses tournées sur le Syndicat.

Exemples de tarifs d'entretien :

LIBELLE	OPERATIONS PROGRAMMEES En € TTC	INTERVENTION EN URGENCE En € TTC
<i>TVA à 10% au 1.1.2016</i>		
Vidange séparateurs à graisses V > 200 litres	88,00	99,00
Vidange fosse septique 1500 litres	113,30 *	126,50
Vidange fosse septique entre 2.501 et 4.999 litres	129,80 *	154,00
Vidange fosse septique entre 5.000 et 7.999 litres	145,20 *	181,50
Curage des canalisations du système de traitement	44,00	44,00

* séparateur à graisse inclus.

L'état suivant montre les interventions de ce service de 1999 à 2017 :

ANNEE	NOMBRE DE VIDANGES	ANNEE	NOMBRE DE VIDANGES
1999	101	2009	116
2000	155	2010	148
2001	118	2011	154

2002	110	2012	128
2003	127	2013	155
2004	140	2014	148
2005	178	2015	146
2006	143	2016	157
2007	159	2017	166
2008	138		

4. Les réhabilitations

Depuis la mise en place du service, **218 réhabilitations ont été réalisées sous coordination technique et financière du Syndicat**. Or, des particuliers effectuent des travaux d'amélioration d'une partie ou de la totalité des installations sans financement de l'Agence de l'Eau et ou du Conseil Départemental. Ces travaux donnent obligatoirement lieu à une validation du projet en amont, un suivi lors de la mise aux normes et un contrôle de réalisation est effectué.

Le tableau ci-dessous liste les réhabilitations ayant bénéficié de financement public.

ANNEE	NOMBRE DE REHABILITATIONS PAR LE SYNDICAT	ANNEE	NOMBRE DE REHABILITATIONS PAR LE SYNDICAT
1999	32	2009	5
2000	26	2010	7
2001	26	2011	3
2002	14	2012	1
2003	12	2013	6
2004	19	2014	1
2005	12	2015	8
2006	3	2016	16
2007	8	2017	13
2008	6		

5. Station de dépotage des matières de vidange

Dans le cadre de sa mission de gestion de l'assainissement non collectif, le Syndicat a réalisé une **unité de dépotage** des matières de vidange. Cet ouvrage a été implanté dans l'enceinte de la station de traitement d'Arthez de Béarn, qui est le site le plus centralisé du Syndicat.

L'unité de traitement des matières de vidange comprend :

- une fosse de réception des produits de dépotage de capacité 10 m³
- une fosse de stockage des produits pouvant être traités sur la filière d'épuration et de capacité 20 m³
- une unité de désodorisation à charbon actif des deux fosses
- un dispositif d'accès à l'installation pour les camions de vidange avec systèmes de comptabilisation des volumes déversés et de contrôle de la qualité des effluents.

Les effluents débarrassés de leurs boues rejoignent ensuite le cycle classique de traitement. Ils sont renvoyés, en période creuse, en tête de la station d'épuration.

6. Documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration et/ou de la révision des documents d'urbanisme des communes membres, le Syndicat finance des études de sols sur des secteurs définis afin de déterminer les capacités d'épuration des sols. Par ailleurs, les données de ces études complémentaires permettent une mise à jour des cartes d'aptitudes des sols existantes. Ces cartes d'aptitudes des sols sont en saisie permanente pour un suivi par l'intermédiaire du SIG.

7. Diagnostics assainissement dans le cadre de vente

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) a anticipé au 1er janvier 2011 l'obligation prévue au V de l'article 102 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, pour les vendeurs d'immeubles équipés d'un assainissement non collectif, de délivrer un diagnostic de cette installation lors de la vente dudit immeuble.

Ce diagnostic doit être daté de moins 3 ans précédant la signature de l'acte de vente. En absence de diagnostic de moins de 3 ans, il peut être réalisé par les agents : le coût est alors de 200€ à la charge du vendeur. La demande doit être formulée par écrit.

Lorsque l'installation est jugée non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité. Le Syndicat devra être saisi pour valider le projet et établir un contrôle de réalisation.

En 2017, le Syndicat a réalisé **19 diagnostics** assainissement préalablement à des ventes. (26 en 2016).

8. Actualisation du schéma directeur

En 2016, le Syndicat a lancé la phase 2 de son schéma directeur d'assainissement sur les communes ne disposant pas de dispositif d'assainissement collectif. Cette étude a été achevée en 2017.

B- PROGRAMME TRAVAUX 2018

1. Contrôle de réalisation

Le nombre de contrôles est fonction de l'urbanisation au sein des communes.

2. Contrôle de fonctionnement

Ce sont **1116 contrôles** qui seront réalisés par les agents du syndicat en 2018. Parmi ces contrôles figurent les habitations neuves dont le contrôle de réalisation a été effectué en 2017 et qui seront contrôlées en 2018. **Les contrôles qui ne peuvent être effectués (absence de l'utilisateur) font dorénavant l'objet d'un constat d'absence après une deuxième relance.**

Communes à contrôler en 2018	Nombre d'installations à contrôler
ARTHEZ DE BEARN	295
AUDEJOS	76
LABASTIDE CEZERACQ	52
LABASTIDE MONREJEAU	211
SAULT DE NAVAILLES	246
VIELLENAVE D'ARTHEZ	52
CASTEIDE CANDAU	107
AUSSEVIELLE	10
POEY DE LESCAR	25
Contrôles 1 an après réalisation	42
TOTAL	1116

Compte tenu du nombre de contrôles à réaliser en 2018, un agent sera recruté pour 3 mois afin de réaliser les contrôles de fonctionnement sur la commune de SAULT DE NAVAILLES.

3. Entretien

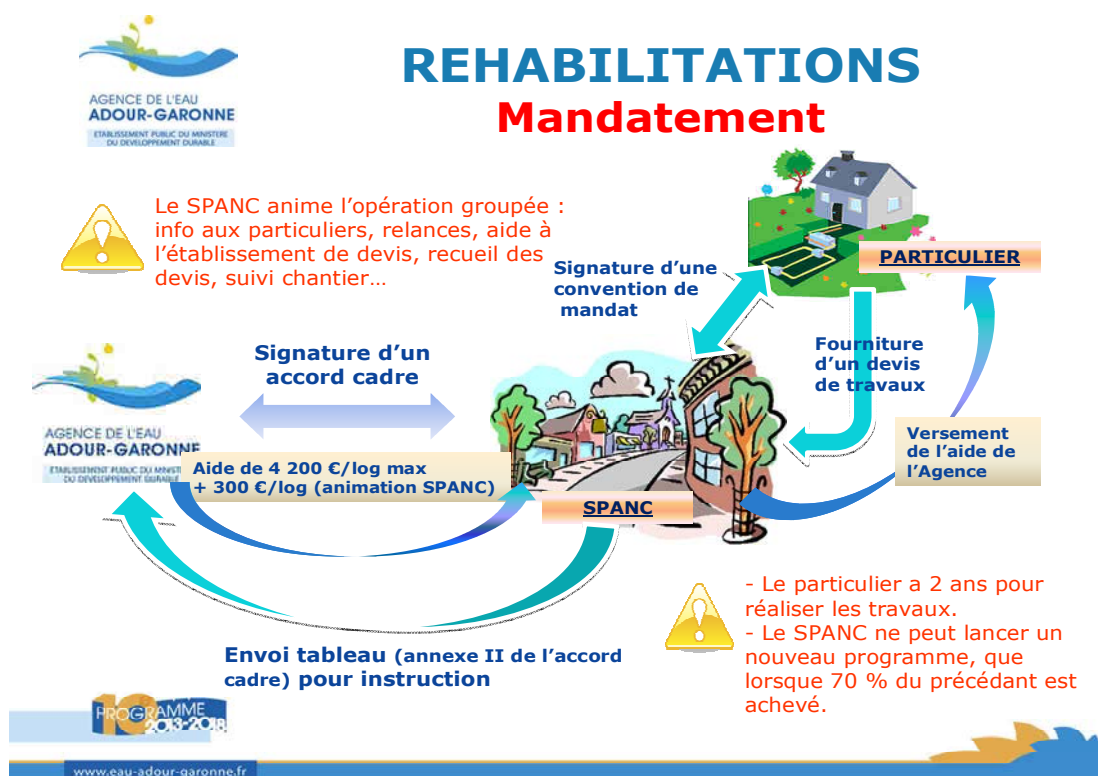
Le programme 2018 est établi à partir des résultats des contrôles de fonctionnement réalisés en 2017, 2016 et 2015.

Fin 2013, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a supprimé la bonification sur le montant de ses aides pour les contrôles de conception/réalisation et les contrôles de fonctionnement lorsque le SPANC assure la compétence entretien. En revanche, **une prime d'accompagnement renforcé à l'entretien** a été instaurée.

4. Réhabilitation

En 2014, le Syndicat a décidé d'opter pour le mandatement pour la réalisation des réhabilitations subventionnées. En effet, l'Agence de l'Eau a proposé comme alternative à la maîtrise d'ouvrage publique de mettre en place des conventions de mandat entre particuliers et SPANCs. Ainsi, le particulier s'approprie son projet de réhabilitation, il peut consulter directement les entreprises et le SPANC lui reverse la subvention de l'Agence de l'Eau si les travaux sont conformes. Un accord cadre avec l'Agence de l'Eau a été signé en 2017 avec une programmation sur 2 ans : en 2017, 10 réhabilitations sont prévues et en 2018, 15 sont prévues. Compte tenu des délais d'instruction et des intempéries, les travaux seront décalés d'un an. De ce fait, les 10 réhabilitations prévues sur 2017 seront réalisées en 2018, celles prévues en 2018 seront effectuées en 2019.

Le PRINCIPE DU MANDATEMENT



Si le coût des travaux est en deçà de 5.250€ TTC (TVA 10%). L'aide sera proratisée dans la limite de 80% de subvention par rapport au montant € TTC

3- INDICATEURS FINANCIERS

I- SYSTEME DE FACTURATION

L'abonné dispose de quinze jours pour régler les sommes liées à sa consommation et éventuellement aux prestations effectuées pour lui par le Fermier.

La tarification de type binôme est proportionnelle aux volumes d'eau contrôlés au compteur deux fois par an : mars et septembre

La facturation a une échéance semestrielle, les tarifs n'étant toutefois révisés qu'une fois par an. La part fixe est facturée par semestre civil. La part proportionnelle à la consommation est facturée à semestre échu.

Il est facturé :

- au cours de la première quinzaine d'avril : l'abonnement PF correspondant au premier semestre civil de l'année (janvier-juin), ainsi que la consommation de la période écoulée sur la base du relevé effectué au mois de mars ;
- au cours de la première quinzaine d'octobre : l'abonnement PF correspondant au second semestre civil de l'année (juillet-décembre), ainsi que la consommation de la période écoulée sur la base du relevé effectué au mois de septembre.

II- INDICATEURS FINANCIERS

1. Eléments constitutifs du prix de l'eau

- Part fixe pour la collectivité,
- Part fixe pour le fermier,
- Prix au m3 collectivité,
- Prix au m3 fermier (*frais de production - achats d'eau - distribution - dépannage - entretien - facturation - encaissement ...*),
- Lutte contre la pollution pour l'Agence de l'Eau,
- Modernisation des réseaux pour l'Agence de l'Eau,
- Redevance prélèvement eau pour l'Agence de l'Eau,
- Taxe sur la valeur ajoutée pour l'Etat.

2. Tarifs en € HT appliqués en 2017

Les tarifs appliqués étaient les suivants :

EAU POTABLE		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	% evolution 2017/2018
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	24,28	24,80	25,07	24,92	25,30	1,52%
	PRIX COLLECTIVITE	30,00	31,00	31,00	31,00	31,00	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	0,3867	0,3950	0,3993	0,3969	0,5547	39,76%
	PRIX COLLECTIVITE	0,77	0,79	0,87	0,93	0,93	0,00%
REDEVANCE POLLUTION	AGENCE EAU	0,305	0,31	0,315	0,32	0,33	3,13%
REDEVANCE PRELEVEMENT	AGENCE EAU	0,0550	0,1046	0,1046	0,1279	0,0800	-37,45%

La redevance prélèvement a été ramenée à 0,08€HT au 1/7/2018

ASSAINISSEMENT		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	% evolution 2017/2018
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	15,18	15,24	15,38	15,30	15,54	1,57%
	PRIX COLLECTIVITE	17,85	20,85	20,85	20,85	20,85	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	0,5284	0,5303	0,5352	0,5770	0,7447	29,06%
	PRIX COLLECTIVITE	0,85	0,88	0,96	1,02	1,02	0,00%
REDEVANCE MODERNISATIO	AGENCE EAU	0,23	0,2350	0,2400	0,2450	0,2500	2,04%

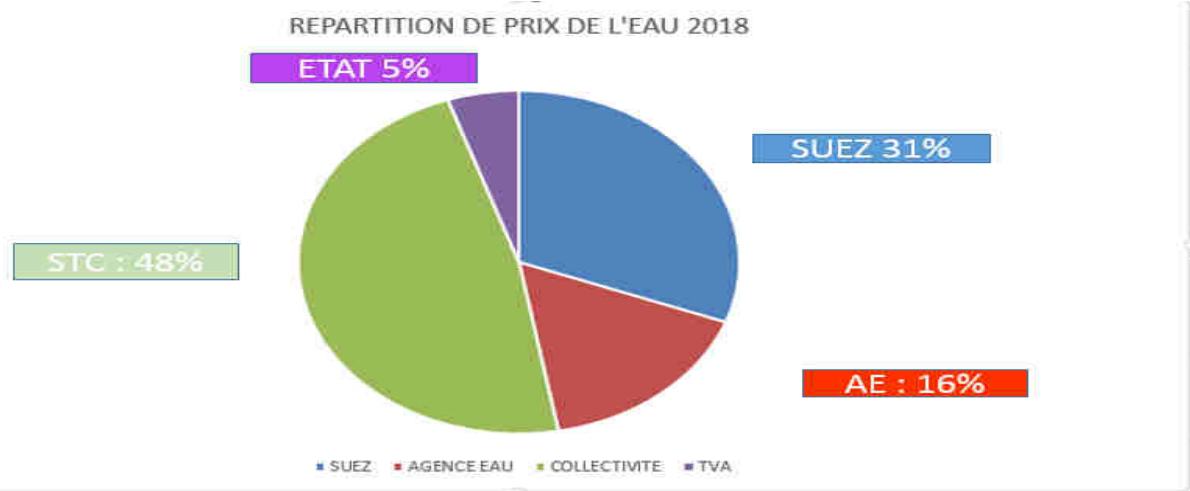
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	% evolution 2017/2018
PART FIXE PRIX COLLECTIVITE	36	37	37	37	37	0,00%

L'évolution des tarifs entre 2017 et 2018 est la suivante :

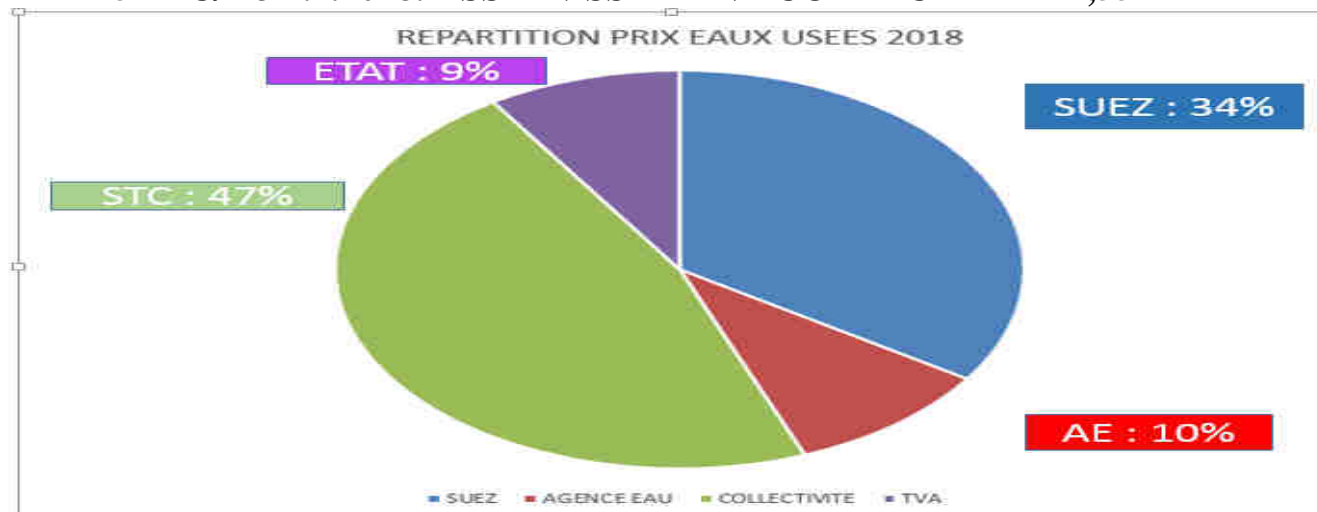
EAU POTABLE		2017	2018	% evolution 2016/2017
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	24,92	25,30	0,32%
	PRIX COLLECTIVITE	31,00	31,00	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	47,62	66,56	15,79%
	PRIX COLLECTIVITE	111,60	111,60	0,00%
REDEVANCE POLLUTION	AGENCE EAU	38,40	39,60	1,00%
REDEVANCE PRELEVEMENT	AGENCE EAU	15,34	9,60	-4,78%
ASSAINISSEMENT				
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	15,3	15,54	0,20%
	PRIX COLLECTIVITE	20,85	20,85	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	69,24	89,36	16,77%
	PRIX COLLECTIVITE	122,40	122,40	0,00%
REDEVANCE MODERNISATIO	AGENCE EAU	29,4	30	0,50%
TVA 5,5%	SERVICE EAU	14,79	15,60	0,68%
TOTAL TTC EAU POTABLE		283,67	299,27	13,00%
TVA 10%	SERVICE ASSAINISSEMENT	25,72	27,82	1,75%
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT		282,91	305,97	19,22%
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT TTC		566,58	605,23	32,21%
PRIX € TTC/m3 1.1.2018. EAU POTABLE			2,49	
PRIX € TTC/m3 1.1.2018. ASSAINISSEMENT			2,55	

PRIX € TTC/m3 au 1.1.2018 EAU POTABLE

2,49



PRIX € TTC/m3 1.1.2018. ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2,55



III LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS (EN EUROS)

1. Recettes d'exploitation en € autres que celles résultant du prix de l'eau en 2017

En eau potable

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017
Montant total de branchements au réseau	138.199,33	42.714,11	113.026,22	116.311,58	104.461,27
Location de sites	32.857,64	33.607,85	34.049,81	34.533,90	39.514,65

En assainissement collectif

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant des branchements	40.113,22	73.828,24	49.827,79	34.533,86	36.811,34	53.456,26
Montant des PRE PFAC	88.256	86.927,50	59.701,42	65.263,00	119.219,27	115.777,75
BSVP	32.800	14.400	9.600	7.200	3.200	20.000
Prime à l'épuration (AE)	13.214	18.114	18.046	31.633,80	34.464	36.484

En assainissement non collectif

Matières de vidange dépotées à la station de dépotage d'ARTHEZ DE BEARN : **925,8 m3**

2. Encours de la dette

BUDGET GENERAL	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de l'annuité	37.310,36	27.906,35	27.906,35	27.906,35	27.906,35	27.909,35
Dette en capital au 01.01.2018	176.608,45	146.053,69	124.403,94	101.344,89	52.649,11	26.838,19
EAU POTABLE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de l'annuité	435.015,44	501.100,69	527.653,49	559.922,67	597.868,27	623.993,78
Dette en capital au 01.01.2018	4.407.057,33	4.500.199,03	5.110.356,50	5.410.170,61	6.097.340,30	6.491.072,63
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (*) inclus dette de BAIGTS	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de l'annuité	395.949,44	432.108,96	473.681,25	504.111,59	514.348,06	555.504
Dette en capital au 01.01.2018	3.165.713,39	4.145.018	5.382.224,13	5.105.743,72	5.719.892,76	5.363.576*

- Sans AUSSEVILLE POEY et DENGUIN

Cependant une partie de la dette du service « assainissement collectif » a financé des travaux du « service assainissement non collectif ». Cela représentait un remboursement d'annuité de 6.433,06€ en 2017.

3. Programme Travaux

➤ En eau potable

PROGRAMME TRAVAUX 2017 DEPENSES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	REALISATION
150	Réhabilitation puits p3	32.525,32	EN COURS
161	Branchements 2016	14.260,55	ACHEVE
162	Renouvellement déplacement et tx divers 2016	3.260,51	ACHEVE
163	Rénovation turbidité forage	7.509,23	ACHEVE
164	Modulation de pression	98.328,83	EN COURS
165	TX ARTIX CESCAU SSM appel projet AGENCE EAU	788.043,68	EN COURS
166	PI 166	7.365,24	ACHEVE
167	Protection puits P4	13.623,00	ACHEVE
168	Tx CESCAU	118.896,92	ACHEVE
169	Renouvellement déplacement et tx divers 2017	112.728,92	EN COURS
170	Branchements 2017	71.359,96	EN COURS
171	PI 2017	0	EN COURS
172	Remise en état chemins ruraux LC	5.460,00	ACHEVE

PROGRAMME TRAVAUX 2018 PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES Hors emprunt
150	Réhabilitation puits p3	28.000	4.700
164	Modulation de pression	23.000	4.500
165	TX ARTIX CESCAU SSM appel projet AGENCE EAU	1.516.039	899.500
169	Renouvellement déplacement et tx divers 2017	30.000	5.00
170	Branchements 2017	20.000	20.000
171	PI 2017	20.000	20.000
173	Tx divers 2018	365.400	67.900
174	Branchements 2018	100.000	100.000
175	Tx AEP bergoue ARTHEZ	120.000	20.000
176	SDCI	35.000	35.000

➤ En assainissement collectif

PROGRAMME TRAVAUX 2017 DEPENSES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	REALISATION
132	réhabilitation station ARTIX	1.895.018,26	EN COURS
138	Réhabilitation ARTIX DALLOT CESCAU GALUPE	115.395,73	ACHEVE
139	Réhabilitation ARTIX plateau	65.506,27	ACHEVE
140	Extensions diverses 2016	981,60	ACHEVE
141	Branchements 2016	4.573,96	ACHEVE
142	Ext step SAULT DE NAVAILLES	349,00	ACHEVE
143	Réhabilitation réseau SAULT DE NAVAILLES	67.436,80	ACHEVE
144	Travaux de mise en séparatif	37.281,92	EN COURS
145	Complement SDA	12.420,00	EN COURS
146	Ext Réseau Baubion à SAULT	284.180,55	ACHEVE
147	Travaux sur ARTHEZ	9.225,00	EN COURS
148	Br 2017	48.879,40	EN COURS

149	Extensions diverses 2017	76.982,67	ACHEVE
150	Réhabilitation réseaux ARTIX	462.978,18	EN COURS
151	Tx LABASTIDE MONREJEAU	0	EN COURS
152	Tx mo cclo	2.030,00	ACHEVE

PROGRAMME TRAVAUX 2018 DEPENSES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES Hors emprunt
132	réhabilitation station ARTIX	72.000	72.000
144	Travaux de mise en separatif	52.000	52.000
145	Complement SDA	5.000	0
147	Travaux sur ARTHEZ	348.000	261.000
148	Br 2017	20.000	20.000
150	Réhabilitation réseaux ARTIX	14.000	2.300
151	Tx LABASTIDE MONREJEAU	75.000	13.400
153	TX LAB MONREJEAU BOURG	90.000	17.500
154	BR 2018	20.000	20.000
155	TX DIVERS	38.800	6.000
156	TX ARTIX ARTHEZ SUBV	64.600	23.705
165	TX ARTIX NON SUBV.	76.600	11.408
157	BR SERVICE DENGUIN	25.000	25.000
158	TX DIVERS DENGUIN	16.000	0
159	REJET STEP DENGUIN	80.700	0
160	TX STEP DENGUIN	18.406	0
161	TX STEP VAL DE L' OUSSE	25.000	0
162	TX REHAB RESEAUX VAL DE L' OUSSE	76.000	0
163	EQTS TELEGESTION VAL DE L' OUSSE	10.000	0
164	BR SERVICE VAL DE L' OUSSE	50.000	50.000

➤ **En assainissement non collectif**

PROGRAMMES TRAVAUX 2017 et 2018

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT €TTC TOTAL DE L'OPERATION	CALENDRIER DE REALISATION
Réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif	50.000 €	Année 2017 Année 2018